



CERCLE D'ETUDES HISTORIQUES SUR LA QUESTION LOUIS XVII

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Adresse Postale : Didier Mésognon 40 rue de Vauquois 45000 Orléans

**Compte-rendu de la réunion
tenue le samedi 5 mars 2016
au restaurant « La Pépinière »
6, place Saint Augustin à Paris 8^{ème}**

I – ACTUALITÉS

Présentées par Laure de La Chapelle

1. In Memoriam

Le Cercle tient à exprimer ses plus sincères condoléances aux proches de Madame Madeleine Porée (à La Neuveville en Suisse) et de Madame Françoise Desmangeot (bien connue par plusieurs d'entre nous) qui nous ont quittés l'année dernière.

2. Actualités médias

Précédée par une singulière vidéo de promotion du livre « Sang royal » animée par Messieurs Lucotte et Bachelet, une émission de Franck Ferrand le 21 janvier 2016 réunissait Philippe Delorme et Jean-Louis Bachelet sur le thème de la mort de Louis XVII au Temple. Les deux auteurs étant d'accord sur le sujet, pas de contestation possible, au grand désappointement des auditeurs. Et pourtant que n'a-t-on entendu ! L'enfant de Sainte Marguerite aurait eu 19 ou 20 ans à son décès, alors que le docteur Milcent lui avait donné 15 ans en 1846 et que les docteurs de Backer et Bilhaut lui attribuaient 14 ans en 1894. Un « adulte », paraît-il, d'après Monsieur Bachelet, abrégeant abusivement une expression du docteur Lucotte qui écrit, lui, un « sub-adulte ».

J'arrête ici la discussion, en donnant la parole à l'Institut Louis XVII (naundorffiste), lequel enrage visiblement au sujet du livre de Bachelet. Je cite : « *un spécialiste contestable, un mauvais roman, une*

fausse enquête, une méconnaissance évidente du sujet » et, pour couronner le tout : « les archives secrètes du Vatican : un immense bluff ! ».

Plus modéré dans son appréciation sur ce livre, vous pouvez consulter sur le site « Breizh Info » un article de Monsieur Guicheteau, membre du Cercle (sous le pseudonyme de Nicolas Meaux).

3. Autres publications

En dehors des livres déjà cités de Messieurs Bachelet « Sang royal » et delorme « Louis XVII », plusieurs parutions sur la fille de Louis XVI :

- d'Anne Muratori-Philip : « Madame Royale », biographie de la première partie de la vie de la princesse, avant son mariage avec le duc d'Angoulême (Editions Fayard) ;
- de Sylvie Yvert : « Mousseline la sérieuse », journal imaginaire de Marie Thérèse Charlotte de France (Editions Héloïse d'Ormesson).

II – A PROPOS DU CAHIER N° 54

par Laure de La Chapelle, en réponse aux questions de Marcel Huwaert

Vous avez tous reçu en temps et en heure le Cahier n° 54 de décembre 2015 ; je voudrais remercier de notre part à tous notre secrétaire générale adjointe, Elisabeth de Confevron, qui a pu reprendre avec promptitude et d'excellents résultats la mise au point et la parution de cette publication, travail que la défaillance de la personne qui s'en occupait depuis 1992 avait rendu absolument nécessaire.

Au sujet de ce Cahier, j'ai reçu une très intéressante lettre de Monsieur Marcel Huwaert, qui demande de ma part quelques explications.

Passons sur la rectification d'un nom de lieu : Saint Joosse ten Noode, mal orthographié sans doute à cause de la difficulté de lire l'ancien livret militaire du sieur Henrotin.

Monsieur Huwaert se demande si le P.V. d'évasion (mot utilisé par Pellenc) n'est pas un mot impropre : c'est une certitude, cette expression étant déjà tendancieuse ; il est préférable de parler de P.V. de sortie, ce qui n'implique ni les auteurs, ni les buts d'une évacuation éventuelle de l'enfant du Temple.

Quel est l'intérêt, se demande Monsieur Huwaert, d'envoyer en Espagne des documents se rapportant au comte de La Marck et à un enlèvement de Louis XVII à l'époque révolutionnaire ?

Pour lui répondre, il me faut revenir à une époque troublée de la monarchie espagnole.

En 1878, le roi Alphonse XII avait perdu, au bout d'un an de mariage, sa jeune femme, Mercédès d'Orléans.

Sa mère, la reine douairière Isabelle II, avait milité contre ce mariage avec une princesse de la Maison d'Orléans : en effet, le beau-frère d'Isabelle II, le duc de Montpensier, fils de Louis-Philippe, avait constamment essayé de la détrôner pendant son règne, de 1833 à 1868, jusqu'à la naissance tardive en 1857 de son fils Alphonse, héritier présomptif du trône.

Isabelle II obtint le remariage d'Alphonse XII avec une princesse autrichienne, Marie Christine de Saxe Teschen, en 1879.

Mais Montpensier prit plus tard sa revanche en obtenant la main de la sœur du roi, l'infante Eulalie, pour son fils Antoine d'Orléans. Ce mariage se fit en 1886, alors que la princesse avait déjà 32 ans et malgré les fortes réticences de sa mère.

On voit bien l'intérêt de la reine Isabelle à repousser, grâce aux documents envoyés de La Haye, les tentatives de son beau-frère Montpensier, fils de Louis-Philippe, pour s'emparer du trône d'Espagne. Elle lui imposait ainsi la survie éventuelle de Louis XVII, ce qui déstabilisait la légitimité des Orléans depuis l'origine de leur prise de pouvoir en France.

Il est inutile de préciser que Christian Crépin, malgré ses recherches dans les archives de Madrid, et plus particulièrement dans celles de « l'Archivio del Palacio », ne pouvait obtenir aucun dossier sur cette affaire : les manœuvres de politique intérieure concernant la monarchie espagnole étaient, au 19^{ème} siècle, un secret d'Etat. L'époque n'était pas, comme la nôtre, encline à tout révéler à temps et à contre temps pour le plus grand bonheur des médias et des réseaux sociaux.

III – CARNOT EN FUITE EN SUISSE

par Didier Duval

Voici un aperçu de la personnalité cachée de Carnot.

Selon l'historien Monsieur Grandsaignes, pendant la terreur un membre du Comité de salut public donnait des informations à l'étranger.

On a longtemps cherché son nom et on a pensé à Hérault de Séchelles, mais les fuites avaient continué après sa mort. Sur la foi d'un diplomate étranger, on a accusé Billaud varenne, mais sans preuve (Buchet et Roux : Histoire parlementaire XXI, p.24). Le nom a été découvert, le comte d'Antraigues l'avait envoyé en chiffre à Las Casas¹, et c'est un nom éclatant : l'homme qui trahissait les secrets du Comité n'était autre que Lazare Carnot. De plus, d'Antraigues signale que Carnot aurait été vénal !

Certains éléments semblent accréditer cette information.

Selon les messages de d'Antraigues du 1^{er}, 4 et 9 août 1794 : *« Après l'exécution de Robespierre, il fut décidé d'inventorier tous les papiers de Robespierre. On a trouvé ceux de Couthon chez sa femme, maîtresse de Robespierre, qui a tout livré pour sauver sa vie. Carnot préside la commission des membres des comités de salut public et de sûreté générale chargée de cet inventaire. Il est prouvé que Robespierre était en correspondance avec les agents de l'Autriche, qui voulaient une paix partielle, en lui donnant les pays qu'elle désirait, et une paix simulée, la laissant maîtresse de dire qu'elle ne ferait qu'une paix générale. Robespierre voulait proclamer Louis XVII et se faire chef de son conseil, ou Protecteur. Il a été forcé de hâter ses mesures parce que Pille (général grand ami de Carnot), du bureau des mouvements des armées, a refusé absolument de les lui subordonner et que Carnot, chargé des opérations militaires, lui a donné de fausses notions, et a fini par se déclarer du parti de ses ennemis. Il est prouvé par toutes les notes de Robespierre, par tous les mémoires qui lui ont été remis ».*

Le 14 août 1794, Barrère (ami de Carnot), appuyé par Prieur (également ami de Carnot) et Lindet, propose de renvoyer Louis XVII et sa sœur à Cobourg !

Le 20 août 1794, d'Antraigues écrit à Las Casas : *« Le parti dominant a nommé une commission le 28 au soir pour lire les papiers (de Robespierre) et les inventorier. Carnot, vrai scélérat, mais vendu aux nôtres pour argent et par espoir d'avoir grâce, en est le Président mais on lui a donné cinq collègues âpres et défiants. La notice de ce qui en est est donc à ce moment tout ce que l'on peut avoir et un des secrétaires (en chiffre Besnard) est encore à nous et celui-ci est plus sûr mille fois que l'autre (Carnot) »*².

Trévise le 27 août, nouvelle lettre de d'Antraigues à Las Casas : *« Vous saurez que le président du Comité secret qui inventorie les papiers de Robespierre est le scélérat de Carnot qui finira guillotiné mais qui par des voies détournées nous a été grandement utile ».*

Le 4 septembre 1797 (18 fructidor), à la suite d'élections, 300 députés royalistes prennent place au Conseil des Cinq cents et au Conseil des Anciens. Carnot se rallie à ce groupe qui prévoit des mesures favorables pour les émigrés et les prêtres réfractaires.

¹ Lettre du 20 au 27 août 1794 de d'Antraigues à Las Casas, Archives Madrid Estado 4998 d'Antraigues.

² Archives Madrid Estado 4998.

Les Directeurs Barras, Larevelière et l'Alsacien Rebwel, affolés, donnent l'ordre au général Augereau, au mépris de cette fameuse « démocratie » dont se gargarisent les républicains, d'arrêter les députés royalistes. C'est ce qu'on a appelé le coup d'état de fructidor.

Carnot, prévenu à temps par un de ses amis, s'enfuit de Paris et se rend dans sa famille à Nolay. Sachant qu'il ne peut rester en Bourgogne au risque d'impliquer sa famille, il décide de se rendre à Genève où il est reçu chez les Rafinesque, parents par alliance qui sont blanchisseurs dans cette ville. Pendant ce temps à Paris, au mépris de la loi, on annule les élections (!) et l'on condamne à la déportation les députés royalistes (11 membres des Cinq Cents et 42 membres des Anciens).

A Genève, la famille Rafinesque prévient Carnot qu'il risque d'être dénoncé par des espions français qui noyautent Genève. C'est ainsi que Carnot part rapidement et se rend à Nyon où il est reçu par Victor Bonstetten qui en est le bailli depuis 1787.

Première interrogation : pourquoi Carnot se rend-il chez Bonstetten et comment le connaît-il ?

Ce n'est pas le fait du hasard si Carnot connaît l'adresse de Bonstetten. En tout état de cause, il sait que celui-ci peut l'aider. Il le reçoit chaleureusement et lui indique qu'il peut se rendre de sa part à Berne chez l'avoyer Steiger. Arrivé dans cette ville, Steiger lui donne un passeport au nom de Jacquier, un commerçant de Neuchâtel, et grâce à ce document il parvient à Augsburg où habite Jean de Muller, l'ami intime de l'avoyer Steiger. A cette époque, Augsburg est ville autrichienne depuis 1206 et le restera jusqu'en 1806, date où elle fut cédée à la Bavière.

Sans rentrer dans le détail de la biographie de Jean de Muller, il faut savoir qu'en 1791 l'empereur d'Autriche Léopold II lui avait confié un poste de diplomate à la Chancellerie. C'est l'ami intime de l'avoyer de Berne Nicolas Frédéric Steiger et de Charles Victor Bonstetten. Preuve en est qu'en septembre 1799, après la défaite suisse, Steiger ira s'installer et vivre à Augsburg chez son ami Jean de Muller.

Qui est Steiger ? C'est un avoyer du canton de Berne³. Chaque canton suisse était dirigé par deux avoyers. L'avoyer Nicolas Frédéric Steiger (1729-1799) est l'un deux depuis 1787. En 1798, il est obligé de quitter Berne devant l'invasion française des généraux Brune et Schauenburg et se réfugie à Augsburg chez son ami Jean de Muller. Terrassé par les événements, il meurt dans cette ville chez son ami en 1799. Le second avoyer Jean de Muller est également premier magistrat du canton de Berne.

Carnot est donc reçu par Jean de Muller qui lui procure un logement. Il rencontre le comte d'Antraigues, espion royaliste notoire.

Il est à noter qu'une correspondance s'était établie début 1797 entre d'Antraigues et Carnot, qui devait envoyer des passeports pour la mère et la femme de d'Antraigues⁴ afin qu'elles puissent se rendre à Augsburg. Il aurait, d'après d'Antraigues, reçu quelque argent pour ses peines et comptait aussi qu'on lui tiendrait compte de ses services s'il y avait une restauration royale.

Installé à Augsburg, Carnot reçoit de l'argent nécessaire pour publier un manuscrit en réponse au député Bailleul : « Réponse de Carnot, citoyen français, l'un des fondateurs de la République, au rapport de Bailleul ».

Nous nous trouvons devant la situation suivante : un ex-ministre français réfugié en territoire ennemi, non seulement n'est pas mis dans une forteresse, mais il reçoit des fonds pour publier un manuscrit dont le but est de mettre en cause la République ! Et cela laisse indifférent les Autrichiens ! C'est ahurissant ... Dans la référence des archives personnelles du duc Albert de Saxe Teschen (16.60 Brief von Muller Sekretärin

³ Pour bien situer Berne en 1795, il faut savoir que depuis 1536 Berne était la maîtresse des contées s'étendant du Jura au lac Léman jusqu'à la Reuss et les Alpes. C'est-à-dire que Fribourg était englobé dans cette région.

⁴ La Saint Huberty était d'origine saxonne et avait fait acheter par un prête-nom une maison à Groslay. Réf. Les frères Goncourt.

Hg Albert), nous avons appris qu'en 1794 le secrétaire particulier du duc Albert n'était autre que Jean de Muller. Cette pièce nous manquait pour établir le lien qui unissait Carnot au duc Albert de Saxe Teschen. A la suite de tous ces éléments, on ne peut que constater qu'une réelle collusion a existé entre Carnot, Bonstetten et Jean de Muller, secrétaire privé d'Albert de Saxe Teschen.

Mais pourquoi les Autrichiens ont-ils pris le plus grand soin de recevoir leur ennemi Carnot ? Quel était leur intérêt ?

La réponse semble évidente : c'est grâce à Carnot que le fils de Louis XVI est vivant quelque part dans l'Empire autrichien. Cependant, l'Empereur François II n'est pas disposé à lui restituer le trône de France car son grand projet reste le mariage de Charles et de Marie Thérèse Charlotte, avec pour dot l'Alsace et la Lorraine, et de plus il hait les Bourbons !

Carnot, en liberté et en fuite, devenait un électron libre capable de révéler à n'importe quelle chancellerie qu'il a soustrait Louis XVII au Comité de Salut Public et l'a remis à l'Autriche. La meilleure solution et la plus diplomatique était de l'accueillir, de la canaliser et enfin d'empêcher toute révélation intempestive de sa part.

Ce document 16.60 des archives hongroises prouve que Jean de Muller, secrétaire privé d'Albert de Saxe Teschen, qui a accueilli Carnot devait le connaître, peut-être pas physiquement, mais très certainement avait-il participé à des échanges épistolaires nécessaires aux tractations entre Carnot-Prieur et Seckendorff-Saxe Teschen.

Enfin une descendante de Prieur m'a communiqué la dernière lettre que Carnot en exil a adressée à Prieur, elle date du 12 février 1819 :

« Tu as bien de l'indulgence, mon cher ami, d'attacher quelque intérêt à mes caprices poétiques. Je te remercie du coloris que tu sais leur donner, en leur adaptant des airs de ta composition ...

Je souhaite que mon fils (Hippolyte a 18 ans), qui est à Paris, profite de ton amitié et de tes conseils. Il a une grande envie de savoir et ne peut recevoir de toi que des idées justes et utiles.⁵

Je te remercie infiniment du bon accueil que tu lui as fait.

J'ai plus que des doutes sur les bénignes intentions d'un gouvernement qui, jusqu'à ce jour, n'a laissé entrevoir dans sa marche tortueuse que le désir comprimé de revenir graduellement à tout l'obscurantisme du XIIème siècle.

Je n'attends rien de bon de ses promesses vagues et de ses discours entortillés : je ne nourris point en moi une espérance de mieux et je vis tranquille loin d'une patrie que j'aime autant que je méprise ceux qui la gouvernent.

A Dieu mon cher ermite, je t'embrasse de tout mon cœur.

Carnot ».

Au commencement de 1819, des pétitions nombreuses avaient demandé le rappel des proscrits et le ministère semblait d'abord disposé à les accueillir. Mais les prévisions de Carnot étaient justes : le ministère changea bientôt d'opinion, le garde des sceaux, Monsieur de Serre, prononça un impitoyable « Jamais » et la chambre repoussa par un nouvel ordre du jour les pétitions en faveur des bannis.

Il n'y avait plus de complot mais seulement un secret à garder, voire à expliquer, révéler et commenter aux principaux intéressés.

La lettre à Prieur est la dernière retrouvée par ses descendants car Carnot meurt quatre ans plus tard en exil, en 1823.

⁵ Il semble que Carnot veuille parler d'un secret que seul Prieur peut expliquer à Hippolyte. En outre, la lettre nous apprend que Prieur rencontra Hippolyte à Paris.

IV- LES GOUVERNANTES DES ENFANTS DE FRANCE (2^{ème} partie)

par Jean-Pierre Gautier

Madame de Tourzel : Minerve de retour

Nous venons d'évoquer le souvenir de Madame de Polignac. Quittons le champ de Vénus pour entrer dans celui de Minerve. Autant Madame de Polignac se situait dans le champ de Vénus car on pouvait lui attribuer le vers de Racine à propos de Phèdre : « C'est Vénus toute entière à sa proie attachée » sans trop chercher à savoir la nature de l'attachement et l'identité de la proie. En la personne de Madame de Tourzel qui va lui succéder à la très honorable fonction de Gouvernante des Enfants de France, c'est une nouvelle incarnation de Minerve par sa sagesse, mais aussi on peut lui attribuer ce satisfecit applicable aux militaires valeureux, car on peut dire qu'elle a servi avec Honneur et Fidélité.

On ne sait si Madame de Tourzel eut lors de sa haute naissance une quantité de fées autour d'elle, comme dans les contes de Perrault, mais on sait par contre qu'elle fut gratifiée d'une quantité de prénoms : Louise – Elisabeth – Félicité – Françoise – Armande – Anne – Marie – Jeanne – Joséphine (de Croÿ-Havré).

De très hautes origines

Fille de Louis Ferdinand Joseph de Croÿ (1713-1761), prince et maréchal héréditaire du Saint-Empire, Grand d'Espagne, marquis de Vailly, châtelain héréditaire de Mons, mort à la bataille de Villinghausen pendant la guerre de Sept ans, et de Marie-Louise-Cunégonde de Montmorency-Luxembourg.

Cette grande et prestigieuse noblesse fournira des deux côtés de vaillants soutiens au Trône et seront plus tard à la tête de deux compagnies de Gardes du Corps du Roi qui seront en tout quatre : la compagnie de Croÿ et la compagnie du Luxembourg. Excusez du peu !

Un beau mariage

Elle va épouser en 1764 Louis François du Bouchet de Souches, grand Prévôt de France en survivance de son père, marquis de Tourzel.

De cette noble union naîtront cinq enfants, dont la célèbre Pauline de Tourzel douée pour la littérature et qui écrira ses Mémoires comme Châteaubriand qu'elle a bien connu !

Madame de Tourzel aura donc l'expérience personnelle de l'éducation des enfants, qui lui sera bien utile pour l'Office qu'elle sera amenée à remplir et qu'elle accomplira parfaitement dans des circonstances exceptionnelles.

Une partie de chasse tragique

On sait que l'occupation ordinaire des gentilshommes de jadis était la guerre, avec ses aléas ordinaires, mais la chasse aussi pouvait s'avérer dangereuse. La plupart du temps c'était plutôt la chasse à courre, plus prestigieuse que la chasse à tir qui nous fournit chaque année encore son lot de victimes dans un contexte plus démocratique.

Les cavaliers, émérites ou pas, savent que les promenades en forêt, en raison de la vitesse du cheval, et encore plus dans le contexte de la vénerie, peuvent engendrer de graves blessures, en particulier à la tête, en raison de branches difficiles à éviter dans l'action de la course.

C'est ainsi qu'en 1786, lors d'une chasse Royale, à Fontainebleau, le marquis de Tourzel rencontra une brisée probablement trop haute, eut la tête brisée par une branche, et en mourut après une douloureuse agonie de huit jours.

Evelyne Lever décrit l'accident qui a coûté la vie du marquis de Tourzel dans « Le Journal d'une Reine » : « *Le Marquis suivait la chasse. Son cheval s'étant emballé, il a voulu sauter à terre, mais son*

pied s'est pris dans l'étrier et il a été traîné dans les ronces et les cailloux avec une telle violence qu'il n'avait plus figure humaine lorsqu'on a pu lui porter secours. Les chirurgiens ne savaient plus distinguer ni le derrière ni le devant de sa tête. Il a succombé à ses souffrances le 7 novembre 1786 ».

Conscientieux, modeste et dévoué, ce loyal serviteur, apprécié de deux Rois, Louis XV puis Louis XVI, fut pleuré par S.M., la Reine et toute la Cour.

A titre de reconnaissance, le Roi décida de conserver à son fils la charge de Grand Prévôt de France. Or, ce dernier, Charles-Louis-Yves, marquis de Tourzel n'avait que seize ans lorsqu'il devint en 1786 marquis de Sourches après le décès de son père. Le Roi Louis XVI, à qui on avait fait part d'un étonnement certain, vu le poids de la charge en regard de l'âge précoce de son nouveau titulaire, avait prononcé cette parole historique : « *Les Sourches ne sont point mineurs, la mort de M. de Tourzel me touche beaucoup. Bon père de famille, sage, religieux et fidèle, il laisse jeune une réputation intacte et des affaires en bon ordre : belle leçon pour tant d'autres qui n'en laissent que des mauvaises* »⁶.

Madame de Tourzel entre dans l'Histoire de France

Elle y entre par la grande porte mais, hélas, lors d'événements tragiques qui ont affecté la France qui ne s'en est jamais remise et qui la placèrent longtemps hors du champ de la Civilisation.

Dans la charge de Gouvernante des Enfants de France, elle succède à Madame de Polignac, obligée de quitter la France en raison de la malveillance ambiante. Elle n'accepte, du reste, pas de gaieté de cœur cette fonction éminente, mais elle le fait toutefois dans un esprit de reconnaissance envers leurs Majestés qui se sont montrées si compatissantes lors du décès de son mari.

Une partie des événements dont elle va être affectée ne rentrent plus seulement dans sa biographie, mais dans une des plus sombres périodes de notre histoire.

Heureusement, elle nous a laissé des « Mémoires » qui atteignent les sommets des plus grands mémorialistes et en même temps constituent un chef d'œuvre de notre littérature.

La tragédie de Varennes

On sait tous les détails de cette tragédie de Varennes et ses déplorables suites. Madame de Tourzel, qui les a vécus aux premières loges, initialement sous la fausse identité de Baronne de Korf, nous en a donné un compte rendu terrifiant dans son exactitude.

Les éditeurs du Mercure de France, en dernière page de couverture des « Mémoires » qu'ils ont rééditées, ont cru bon, dans leur résumé synthétique de lui reprocher un manque d'objectivité. Or, il est amusant de constater que, toutes les fois qu'on ose se permettre une critique, si minime soit elle, à l'encontre de la « trop fameuse catastrophe », on en appelle à l'objectivité. Or, l'objectivité revendiquée n'est pas du tout neutre. Il ne s'agit pas d'appeler un chat un chat, mais de modérer, voire de contester ou même de justifier des crimes évidents.

Elle a aussi le grand mérite de mettre chacun à sa place et le sentiment de la hiérarchie est toujours présent : respect et fidélité vis-à-vis de nos souverains, rappel implicite du rang de leurs serviteurs, bas tiers remis à sa place, où il stagne toujours du reste trois siècles plus tard en dépit de la proclamation d'égalité figurant au fronton des édifices publics.

Deux hôtels particuliers fort déplaisants

La suite de ses aventures pourrait s'intituler comme le roman de Céline : « D'un château l'autre ».

Après le 10 août, c'est la tour du temple qui va l'accueillir avec la famille Royale et Madame de Lamballe.

Elle en sortira dans la nuit du 19 au 20 août 1792 avec elle pour être transférée à la prison de la Force.

⁶ <http://louis.xvi.ober.blog.net :article-8 avril-1764>

On sait le sort tragique et les abominations commises par la plus vile des popules à l'encontre de Madame de Lamballe.

« *On avait établi au greffe un tribunal pour juger les prisonniers ; chacun d'eux y était conduit par deux assassins de cette prison, qui les prenaient sous les bras pour les massacrer ou les sauver suivant le jugement porté contre eux* ».

Dans ces circonstances la vie tient à un fil et, ce qui sauva Madame de Tourzel, c'est qu'on fit passer pour l'interrogatoire un certain nombre de personnes après Madame de Lamballe et avant elle.

Autant ses souvenirs sont précis dans les moindres détails quand ils s'agit de la Famille Royale, autant la suite de ses Mémoires n'est pas d'une clarté lumineuse, d'autant qu'elle semble avoir confié les circonstances postérieures à sa fille Pauline, heureusement échappée elle aussi et qui, de son côté, a rédigé des Mémoires circonstanciées.

Après avoir tenté de se rapprocher de Madame Royale, toujours enfermée au Temple avant sa libération et son départ pour l'Autriche obtenu grâce à l'échange de la très Noble Princesse contre un certain nombre d'individus fort douteux, capturés par eux, dont le sinistre Drouet, elle va résider dans divers séjours.

L'eau va encore couler sous les ponts et, après le Directoire et le Consulat, quelques siècles après Charlemagne, c'est un nouvel Empereur qui va régner sur la France. Son principal mérite sera d'avoir neutralisé pour un temps les tendances révolutionnaires⁷. Par contre, il n'appréciera guère les commentaires de « ces Messieurs du Faubourg Saint Germain », trop réticents à son goût quant à sa nouvelle légitimité, et, au mieux, il fera en sorte qu'ils soient assignés à résidence.

Sont touchés en la circonstance « *le prince et la princesse de Léon, la princesse de Croy, la duchesse des cars, la comtesse de Damas, les Rohan-Chabot et presque toute la famille de Madame de Toursel (sic)* »⁸.

Après la triste fin de l'Empire, Louis le Désiré élèvera la Dame de Tourzel, en raison de son admirable fidélité, au titre de duchesse.

Madame de Tourzel se rendra au château d'Abondant, localité située à proximité de la petite ville de Dreux (sic). C'est là qu'elle terminera sa vie, consacrée au souvenir impérissable de nos Souverains infortunés et aux œuvres de charité au bénéfice des pauvres gens des alentours.

Née en 1749 au temps de Louis le Bienaimé, elle nous quittera en 1832 à l'époque du roi-citoyen. Dame de haute noblesse, de vertu et de fidélité exemplaires, Gouvernante des Enfants de France et amie de la famille Royale, mémorialiste de talent, Madame de Tourzel a toute sa place dans notre histoire de France, à la page de l'Honneur.

*
* *

⁷ « J'ai déssouillé la Révolution », déclaration de Napoléon dans Lucian Regnbogen : « Napoléon a dit », Editions des Belles Lettres, 1998, page 64.

⁸ Jean-Paul Bertaud : « Les Royalistes et Napoléon », Flammarion, 2009, page 206.